

Appui financier - Prêt participatif

MICHELIN DEVELOPPEMENT

Présentation du dispositif

Michelin Développement propose son concours financier sous la forme d'un prêt participatif aux PME industrielles qui ont des projets débouchant sur la création d'emplois durables.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Les entreprises concernées par ce dispositif peuvent être en création, ou en développement et doivent, de préférence, avoir un code d'activité lié à l'industrie ou aux services à l'industrie.

Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent :

- être une PME,
- être indépendantes d'un grand groupe,
- être non concurrentes du Groupe Michelin.

Cet appui financier intervient pour les entreprises situées dans le bassin d'emploi d'un de ses établissements industriels (soit 50 km ou une heure de route autour du site). Michelin Développement intervient autour des sites suivants :

- Avallon (Yonne),
- Bassens (Gironde),
- Boulogne-Billancourt (Ile-de-France),
- Bourges (Cher),
- Cholet (Maine-et-Loire),
- Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme),
- Epinal (Vosges),
- La Roche-sur-Yon (Vendée),
- Le Puy (Haute-Loire),
- Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire),
- Roanne (Loire),
- Tours (Indre-et-Loire),
- Troyes (Aube),
- Vannes (Morbihan).

Le projet doit prévoir la création d'au moins 5 emplois (CDI temps plein) dans les 3 ans à venir.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Les entreprises qui ont un projet de développement peuvent bénéficier d'un prêt participatif de Michelin avec un taux d'intervention de 0,75 %/an sans caution de garantie.

Le montant de ce prêt est compris entre 3 000 à 5 000 € par emploi à créer sur les 3 ans.

L'entreprise bénéficiaire a la possibilité de transformer une partie du prêt en subvention en cas d'embauche de salariés d'une cellule de reclassement de Michelin.

Pour quelle durée ?

La durée du prêt est de 5 ans avec un quasi différé de remboursement de 1 an. Il n'est pas demandé de garanties sur le prêt.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

L'entreprise doit contacter Michelin Développement.

Éléments à prévoir

Pour la constitution du dossier, les entreprises doivent fournir les éléments suivants :

- une présentation de l'entreprise (historique, activité, marché, outil de production, organisation, personnel),
- un K-bis récent,
- répartition du capital,
- les 2 dernières liasses fiscales,
- le business plan prévisionnel sur 3 ans : bilans, comptes de résultat, plans de financement, BFR (besoin en fond de roulement),
- le nombre et les types d'emplois à créer,
- les investissements prévus.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe.

Organisme

MICHELIN DEVELOPPEMENT

- 23 place des Carmes
63040 CLERMONT-FERRAND Cedex 9
Téléphone : 04 73 91 01 36
Web : michelindeveloppement.michelin.fr